

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Publication : 17/09/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :
Le 5 septembre 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	6^{ème} séance de l'année
Séance du 12 septembre 2025	

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 12 septembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Étaient présents : 32 conseillers communautaires

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 32 (dont 23 en visioconférence*)
Votants : 34 (dont 2 pouvoirs) ▪ Dont pour : 34
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :
Mme Maddly GARGAR

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL* (2^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO* (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE* (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Pierre THICOT*- M. Georges DAUBIN*- Mme Lyliane PIQUION*- M. Fabert MICHEL Y

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAIS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE*- Mme Magaly MARCIN*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*- M. Come Philibert MOUEZA*

En cours de séance :

Vice-président : M. Georges BREDDENT* (5^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO* M. William SURDIN*

Délibération n°2025.09.06/708

**Prise en charge de
stages sportifs au bénéfice de
35 jeunes de l'Agglomération**

Rapporteur

M. Alain SOREZE EUGENE
Vice-président de la commission
développement des pratiques sportives

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture
le : 19 SEP. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le : 19 SEP. 2025

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX à Mme Eliane GUIOUGOU

Autre conseiller communautaire : M. Fulbert HENRY à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Nombre de conseillers absents excusés : 5

Vice-présidente : Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autre conseillère communautaire : Mme Nadège THEOPHILE

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY

Nombre de conseillers absents non excusés : 9

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADOM- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Alix NABAJOH- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la demande de Madame Laurine BOLMIN, présidente de l'association BECOM, datée du 26 mai 2025;

Considérant les compétences statutaires de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en matière d'animation du territoire, de politique de la ville dans les quartiers prioritaires et de veille active ainsi que des actions de prévention de la délinquance ;

Considérant le rapport du président ;

Trop de jeunes du territoire, bien qu'inscrits dans des clubs sportifs ne peuvent accéder à de nouvelles compétences, ni améliorer leur niveau de jeu en ayant l'occasion de se confronter à l'exigence du haut niveau ;

La CORSAIR FOOT ACADEMY offre cette opportunité pour nos jeunes en créant cette passerelle avec les jeunes des autres clubs de la Guadeloupe ;

La présente délibération illustre ainsi la volonté de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence d'assurer son appui aux communes-membres, en faveur des publics les plus fragiles ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- De procéder à l'achat de 35 stages sportifs pour des jeunes sélectionnés au sein de 11 clubs de l'agglomération dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 du CORSAIR FOOT ACADEMY pour un montant de 8.750€ par le biais d'une subvention à l'association BECOM.

ARTICLE 2- Les modalités logistiques et financières de cette action sont précisées par convention entre CAP Excellence et l'association BECOM, afin d'assurer une répartition équitable et solidaire de ces forfaits sportifs.

ARTICLE 3- Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette action seront inscrits au budget de CAP Excellence, au titre de l'intérêt local.: article 65 – Compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé).

ARTICLE 4 - D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 5 - Le président et le directeur général de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Madame la présidente de l'association BECOM ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 17 SEP. 2025

Le président de séance

Le président

Eric JALTON



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Maddy GARGAR

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Madame la présidente de l'association BECOM, le 19 SEP. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 19 SEP. 2025

